

Annexe

« Annexe VI

Dispenses d'épreuves du CAP Petite enfance pour les titulaires d'autres diplômes de niveau V

Ministères	Éducation nationale			Agriculture		Emploi	Santé		Ministère chargé des affaires sociales	
Diplômes Titre Épreuves du CAP petite enfance	BEP Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)	Mention complémentaire Aide à domicile (MCAD)	CAP Assistant technique en milieux familial et collectif (ATMFC)	BEPA Services aux personnes (SAP)	CAPA Services en milieu rural	Assistant de vie aux familles (ADVf)	Diplôme d'État d'aide- soignant (DEAS)	Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP)	Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	Diplôme d'État aide- médico psychologique (DEAMP)
EP1 : Prise en charge de l'enfant à domicile										
EP2 : Prise en charge de l'enfant en structures collectives										
EP3 : Technique de services à l'utilisateur										

 Dispense accordée

Les dispenses antérieures pour les titulaires du BEP carrières sanitaires et sociales (dispense de l'unité 2 du CAP petite enfance), du BEP Bioservices dominante ATA, du CAP Employé technique de collectivités, du Bepa services aux personnes, du Capa services en milieu rural, du Capa employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employé familial (dispense de l'unité 3 du CAP petite enfance) demeurent. »